

Commune d'EPAGNY METZ-TESSY  
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :  
Télétransmission en Préfecture le - 5 FEV. 2024  
Publication en ligne le - 5 FEV. 2024

## DÉCISION DU MAIRE n° 2024 / 03

### Demande de subvention auprès de la Région pour l'organisation d'un forum jobs d'été (édition 2024)

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- \* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions,
- \* **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020 / 44 en date du 26 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
- \* **CONSIDÉRANT** le souhait de la commune d'organiser la première édition du Forum Jobs d'Été le 9 mars 2024,

### D É C I D E

- De solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'organisation d'un forum Jobs d'Été le 9 mars 2024.
- La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.
- La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Epagny Metz-Tessy, le, 02 FEV. 2024  
Le Maire,



Roland DAVIET.